Motion de renvoi en commission (MRC) N° 001

Région île de France

Conseil régional
Groupe Front de gauche
Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-113 : Approbation de principe d'une délégation de service public sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy

Motion de renvois en commissions :

Le rapport CP 2020-113 est renvoyé en commissions "*Administration générale*"e t "*Sport, loisirs, jeunesse, citoyenneté et vie associative*".

L'avis de la Commission consultative des services publics locaux ainsi qu'une étude comparative des trois types de mode de gestion seront présentées à ces occasions.

Exposé des motifs :

Alors que le présent rapport entend approuver le principe de délégation de service public sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy, seuls quelques éléments sont mis à disposition en annexe de la présente délibération et ils ne permettent aucunement de comprendre les enjeux de l'opération. Les trois paragraphes de présentation linéaire de l'exposé des motifs ne saurait raisonnablement servir d'"étude" comparative sérieuse des différents de modèles de gestion d'un satellite régional. Il ne s'agit ni plus ni moins d'un copier coller de définitions d'un dictionnaire...

Or l'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de l'une des plus importantes Île-de-loisirs franciliennes et certainement celle dans laquelle notre institution a le plus investi ces dernières années (plus de 24 millions, selon les rapports répertoriés par la base de données Mariane) en vue de son futur caractère olympique puisqu'elle y accueillera une partie des épreuves nautiques des JOP 2024.

Il nous semble essentiel qu'à ce stade de la procédure, une étude comparant les principes de reǵie directe, de marche´public ou de deĺeǵation de service public (DSP) et détaillant financièrement les coûts exacts de chacune des trois options soit présentée à l'ensemble des élu·e·s régionaux. De la même façon, cette étude qualitative et financière doit être déclinée pour la seule option DSP puisqu'il en existe plusieurs niveaux : l'affermage qui nous lie actuellement à Vaires-Torcy, la gérance, la régie intéressée ou encore la concession. Ces différentes typologies de DSP revêtent des caractères et des risques différents pour notre collectivité.

Pour notre part, le choix du mode de gestion doit avant répondre à une question essentielle : l'exécutif francilien souhaite-il garantir le principe de service public (respect de la gratuité d'accès et tarification sociale pour les activités, statut des salarié·e·s, respect du tourisme social…) ou son objectif est-il de de permettre de rentabiliser cette île de loisirs et qu'un tiers puisse engranger des bénéfices ? D'autre part la durée précise de la DSP proposée n'est pas précisée alors qu'elle doit obligatoirement l'être. Sans compter que la durée proposée est évaluée en fonction des "olympiades" alors que la comptabilité du temps est réglementée en année civile…

Approuver un principe de DSP sans aucune information précise et pour une durée maximale de 16 ans est tout bonnement une mauvaise gestion du patrimoine régional. L'avis de la Commission consultative des Services publics locaux n'a même pas été joint à la délibération.

Dans la mesure où le présent rapport ne permet pas à la représentation régionale de se prononcer sur le mode de gestion le plus adéquate à la spécificité de cette île de loisirs, nous demandons un renvoi en commissions "*Administration générale*"et "*Sport, loisirs, jeunesse, citoyenneté et vie associative*".

Céline MALAISÉ **Ghislaine SENÉE**